

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars,
Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à 17h00 en session ordinaire sous
la présidence de Richard MALLIÉ

N°23.02.07

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : le 24 mars 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents/Excusés	

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Sylvie SOUCHON, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

MEMBRE ABSENT EXCUSE:

Christian TANTI, Joseph CASSARO

**OBJET : ADOPTION
DE LA STRATÉGIE
TERRITORIALE DE
SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE-
2023-2027**

Monsieur le Président expose,

En matière de prévention de la délinquance et de sécurité, le SIGV a pour mission de coordonner ses partenaires afin d'élaborer des actions concrètes en réponse à des problèmes concernant toutes les villes ou nécessitant des actions multi-partenaires.

A ce titre, le SIGV depuis 2008 a créé le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), instance centrale de coordination des actions dans ces domaines au niveau local et qui concrétise la coopération entre tous les acteurs concernés. Elle constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Cette instance concerne aujourd'hui un périmètre de 3 communes : Bouc Bel Air, Simiane et Cabriès et regroupe 41 membres : élus et services municipaux, services de l'État, Justice, collectivités, bailleurs, transporteurs, associations de prévention...

Le CISPD a pour mission de concevoir, piloter et évaluer la politique locale de prévention de la délinquance.

Pour ce faire, un programme de travail pluriannuel et partagé doit être élaboré, assorti d'un plan local d'actions intégrant les orientations prioritaires définies dans la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance.

C'est dans ce cadre que le CISPD du SIGV a lancé mars 2022 une initiative pour l'élaboration d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Basée sur un diagnostic partagé et précis des problématiques sur le territoire et fruit d'un travail partenarial approfondi permettant de définir les enjeux stratégiques et les priorités d'actions, cette Stratégie constitue la feuille de route du CISPD pour les 5 années à venir.

Au-delà du diagnostic des orientations stratégiques de l'instance qu'elle présente, la Stratégie intègre des fiches actions thématiques qui seront progressivement mises en œuvre et pour lesquelles chaque membres du CISPD s'est engagé, dans le respect de ses compétences, afin de répondre, de façon coordonnée et réactive, sur le terrain, aux problématiques rencontrées par les habitants et les professionnels en termes de prévention de la délinquance et de sécurité.



Les axes prioritaires ont été conçus par des groupes de travail thématiques, dans lesquels les partenaires se sont engagés volontairement, reflétant les enjeux partagés prioritaires du territoire :

- Prévenir les ruptures et associer étroitement jeunesse et prévention sociale
- Responsabiliser les jeunes et renforcer le soutien à la parentalité
- Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités
- Renforcer l'accès aux droits, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

Ces groupes de travail ont été pilotés par des partenaires majeurs du CISPD, preuve de leur engagement dans la démarche (Etat, Conseil départemental, Villes).

Le CISPD, par l'intermédiaire de sa coordination technique, assurera l'animation et le suivi de cette feuille de route opérationnelle.

Dès la rentrée 2023, les commissions thématiques se réuniront pour enclencher la mise en œuvre opérationnelle des actions et suivre celles qui ont déjà été expérimentées durant l'été. Des points d'étape réguliers tout au long de l'année permettront de garantir la dynamique des actions et d'analyser leur mise en œuvre afin de les évaluer et formuler des propositions d'évolution à l'assemblée plénière annuelle du CISPD.

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit être approuvée par le comité du SIGV et par les 3 conseils municipaux des communes membres afin que chaque Président ou maire puissent être habilités à signer de façon officielle la stratégie courant 2023.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du comité syndical, en accord avec votre commission, d'approuver la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui est en annexe.

LE COMITÉ SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président

Après avoir délibéré à l'unanimité

- adopte la stratégie territoriale annexée à la présente délibération pour une période de 5 ans.

- autorise le Président à signer la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la période 2023-2027.

Fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le et de la
publication le :



Richard MALLIÉ,
Président

